

mis en ligne le 27 avril 2023

**ARRETE MUNICIPAL N° 12950 DU 25 AVRIL 2023**

**OBJET :** LE MAIRE DE LARMOR-PLAGE,

DEMENAGEMENT  
ARCHIVES

-Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2211-1 et suivants,

-Vu la demande faite par la Mairie de Larmor Plage,

A partir du 02 Mai 2023

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique, et pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement il importe d'interdire le stationnement sur 8 emplacements au niveau de la place Notre Dame,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : A partir du mardi 02 Mai 08h et jusqu'au mercredi 03 mai 20h. Le stationnement sera interdit sur 4 emplacements devant la salle des coureux pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement ainsi que 4 emplacements place Notre Dame. De plus la rue Traversière sera interdite à la circulation ainsi que l'accès à la place Notre Dame par la rue des 4 frères Leroy/Queret. Une déviation sera mise en place vers la rue coutillard.

**ARTICLE 2** : Les panneaux de stationnement seront mis en place par la police municipale.

**ARTICLE 3** : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de 90 Km/h.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commissaire de Police de LORIENT et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour ampliation,  
P. Valton



LE MAIRE,

Patrice VALTON